

risation officielle, la compagnie prit le titre *d'officiers chevaliers du noble et royal jeu de l'arquebuse de Villefranche*. Il me semble que cette intervention de la royauté, du parlement et de la cour des aides, est bien excessive, puisqu'il s'agit simplement de valider l'existence d'une très innocente association provinciale. Je ferai donc à ce sujet une observation de circonstance : c'est que la centralisation n'a pas été entièrement établie par les lois contemporaines. Je ne présume pas que l'établissement d'un cercle nécessitât aujourd'hui d'aussi nombreuses formalités : je pense que l'autorisation municipale serait seule nécessaire.

Les bâtiments du jeu étaient composés d'une salle de réception, à gauche, du côté de la campagne, et d'une buvette adossée contre une des tours des murailles de la ville. Un acte du 16 mai 1752, signé Besson, notaire royal, nous apprend que le sieur Pierre Châtelain Dessertine, au nom de Mgr le duc d'Orléans, avait loué cette tour aux chevaliers de l'arquebuse, moyennant une légère redevance qui constatait les droits du prince. Elle était confinée au midi par la rivière de Morgon, ce qui indique qu'elle se trouvait placée entre le portail d'entrée, à droite de la porte des Fayettez, en sortant de la ville, et ladite rivière. Les chevaliers installèrent dans cette tour une salle d'armes.

La Sainte-Barbe était la fête annuelle des tireurs d'arquebuse : ce jour là, ils faisaient dire une messe, et après l'avoir entendue, ils se rendaient dans la salle de leur établissement, où une collation leur était offerte, aux frais du roi. On se réunissait aussi le second mardi qui suivait la fête de l'Épiphanie ; on tirait les rois, et celui qui avait eu la fève, l'année précédente, payait les frais de la collation. On voit donc que le titre de roi obligeait le titulaire à certaines libéralités.

La veille du second dimanche de mai, le roi faisait pro-